



ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

30 mai 2019

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains renseignements contenus dans le présent document, y compris les énoncés se rapportant à nos perspectives pour l'année financière 2020 (notamment les revenus, le BAIIA normalisé, le taux d'imposition effectif, le bénéfice normalisé par action, le bénéfice net, la charge d'amortissement et la dépense d'immobilisation), la déclaration et paiement de dividendes, la capacité de la Société d'atteindre ses perspectives pour l'année financière 2020, l'intention de la Société d'entreprendre une importante offre publique de rachat aux fins d'annulation (l'« offre ») et les modalités de celle-ci (y compris la valeur maximale en dollars des actions à droit de vote subalterne que la Société peut racheter dans le cadre de l'Offre et le moment choisi pour présenter et réaliser l'Offre), l'intention de la Société de contracter une nouvelle tranche de facilité à terme (y compris les termes et conditions de cette nouvelle tranche de facilité à terme) ainsi que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques constituent des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « prévoir », « pouvoir », « devoir », « s'attendre à », « planifier », « avoir l'intention de », « tendances », « indications », « croire », « être d'avis », « estimer », « perspectives », « prévisions », « projets », « probable », « potentiel » ou « éventuel », au futur ou au conditionnel, à la forme affirmative ou négative, ou à l'emploi de leurs variantes ou de termes comparables. De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que particulières. BRP met le lecteur en garde contre le fait que ces hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique, ces hypothèses, qui étaient considérées raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré d'incertitude. Ces énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur et comportent des risques, des incertitudes et d'autres éléments, connus ou non, qui pourraient faire en sorte que les résultats ou le rendement réels de la Société ou du secteur des sports motorisés diffèrent considérablement des perspectives ou des résultats ou du rendement futurs sous-entendus par ces énoncés. Les principales hypothèses ayant servi à formuler les énoncés prospectifs sont décrites ci-après.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES

La Société a formulé un certain nombre d'hypothèses économiques et de marché lors de la préparation perspectives pour l'année financière 2020 y compris des hypothèses concernant la conjoncture économique des pays dans lesquels la Société exerce ses activités, la fluctuation des taux de change, la concurrence et les lois fiscales applicables aux activités de la Société. La Société suppose une croissance raisonnable dans l'industrie de stable à un niveau de pourcentage se situant dans le haut de la tranche de 1 à 10 pour cent, des gains de parts de marché modérés dans les produits toutes saisons et les produits saisonniers et une part de marché constante pour le Groupe marin. La Société suppose également que les taux d'intérêt augmentent modestement, les devises demeurent à leur niveau actuel et une inflation conforme aux attentes des banques centrales dans les pays où BRP œuvre actuellement.

En outre, de nombreux facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, le degré d'activité, les réalisations ou le rendement réels de la Société ou les événements ou faits nouveaux à venir diffèrent considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus par les énoncés prospectifs, notamment la possibilité que l'Offre ne se matérialise pas comme prévu, le non-respect d'une condition de l'Offre, l'impossibilité d'obtenir les approbations réglementaires ou les dispenses requises, la mesure dans laquelle les actionnaires choisissent de déposer leurs actions en réponse à l'Offre, la suffisance des ressources financières et du fonds de roulement de la Société après la réalisation de l'Offre, la possibilité que le marché pour les actions de la Société à la réalisation de l'Offre soit beaucoup moins liquide que celui qui existe au moment où l'Offre est lancée, le lancement et/ou la réalisation de l'Offre dans les délais et la capacité de la Société et de ses filiales à prévoir et à gérer les facteurs susmentionnés, et les facteurs suivants, dont il est question plus en détail à la rubrique « Facteurs de risque » de sa plus récente notice annuelle déposée auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (disponible à <https://sedar.com/>) et auprès du formulaire 40-F de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponible à www.sec.gov) ; l'incidence de conditions économiques défavorables sur les dépenses à la consommation ; le fléchissement de l'acceptation sociale des produits de la Société ; la fluctuation des taux de change ; les niveaux d'endettement élevés ; l'indisponibilité de capitaux supplémentaires ; les conditions météorologiques défavorables ; les fluctuations saisonnières des ventes ; incapacité de se conformer aux lois qui portent sur la sécurité des produits, la santé, l'environnement et la pollution par le bruit ; l'importance des frais fixes ; l'incapacité de concessionnaires et de distributeurs d'obtenir un accès convenable à du capital ; la survenance de difficultés d'approvisionnement, la résiliation ou l'interruption des ententes d'approvisionnement ou encore l'augmentation du coût des matériaux ; la concurrence que subissent les gammes de produits de la Société ; l'incapacité de mettre fructueusement en œuvre la stratégie de croissance ; les ventes et les activités internationales ; la défaillance de systèmes de technologie de l'information ou une atteinte à la sécurité ; la défaillance à maintenir des contrôles interne efficaces à l'égard de l'information financière de la Société et à produire de l'information financière fiable et dans les délais prescrits ; la perte des services de hauts dirigeants ou d'employés qui possèdent une connaissance spécialisée du marché et des compétences techniques ; l'incapacité à maintenir et à améliorer la réputation et les marques ; une réclamation importante liée à la responsabilité du fait des produits ; les réclamations liées à la garantie des produits ou les rappels de produits qui donnent lieu à des réparations ou à des remplacements importants de produits ; la dépendance envers un réseau de concessionnaires et de distributeurs indépendants pour s'occuper de la distribution au détail de ses produits ; l'incapacité à bien gérer les niveaux des stocks ; la violation de droits de propriété intellectuelle et les litiges connexes ; l'incapacité de mettre fructueusement en œuvre la stratégie de fabrication ; les engagements contenus dans des accords de financement ou d'autres contrats importants ; la modification des lois fiscales ou l'existence d'obligations fiscales imprévues ; la détérioration des relations entretenues avec les employés ; le passif des régimes de retraite ; les catastrophes naturelles ; la non-souscription d'une assurance convenable ; la volatilité du cours des actions à droit de vote subalterne de la Société ; l'exercice des activités par l'intermédiaire de filiales ; l'influence importante de Beaudier inc. et 4338618 Canada inc. (ensemble le « groupe Beaudier ») et de Bain Capital Luxembourg Investments S. à r. l. (« Bain Capital ») ; les ventes futures d'actions de la Société par le groupe Beaudier, Bain Capital, les administrateurs, les dirigeants ou les membres de la haute direction de la Société. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la Société ; toutefois, ils doivent être étudiés attentivement.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce document sont effectués à la date de parution de ce document et BRP n'a pas l'intention et décline toute obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, sauf si elle y est tenue par les lois applicables. Si BRP décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure qu'elle fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DE L'ASSEMBLÉE

- Ouverture de l'assemblée
- Consignes de sécurité
- Président et secrétaire de l'assemblée
- Avis de convocation
- Scrutateurs et quorum de l'assemblée
- Déroulement de l'assemblée
- Procédure de vote
- Présentation des états financiers
- Élection des administrateurs
- Nomination de l'auditeur
- Vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants

REVUE ANNUELLE

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

AUTRES AFFAIRES DE L'ASSEMBLÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DE L'ASSEMBLÉE

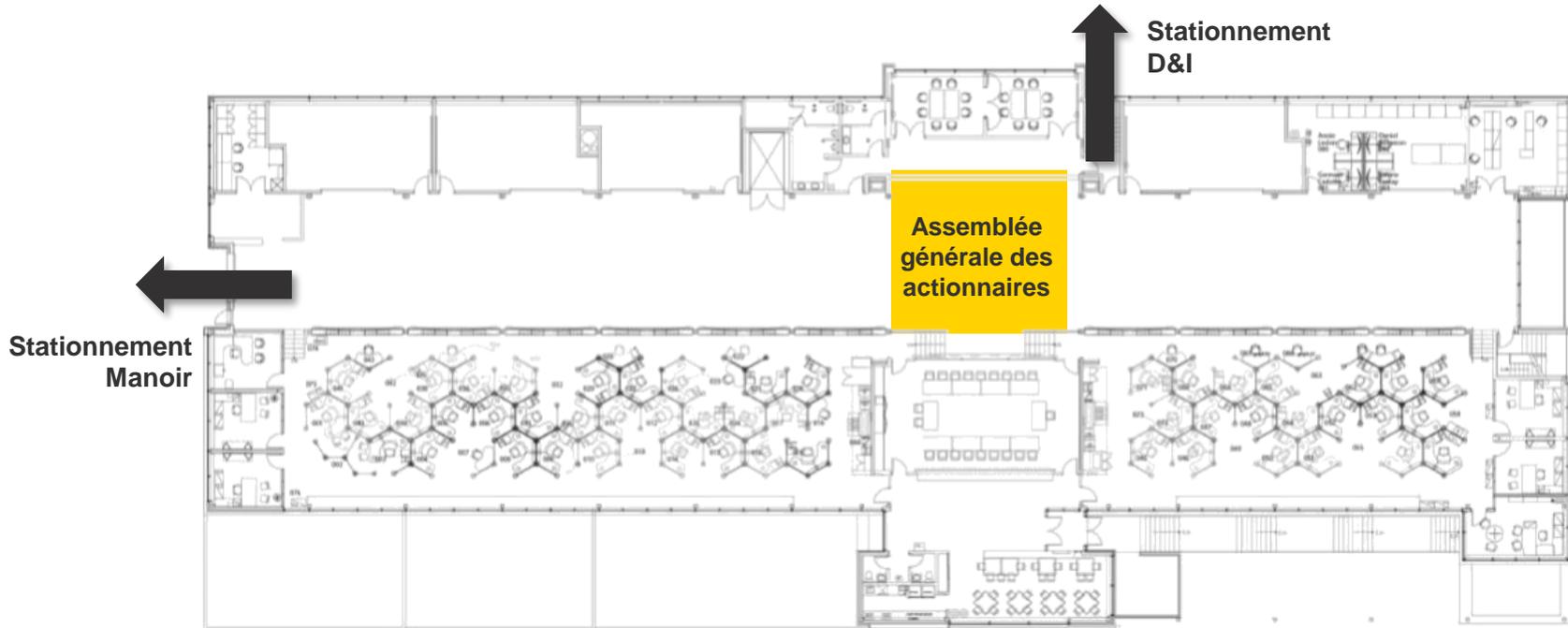
- Ouverture de l'assemblée

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DE L'ASSEMBLÉE

- Consignes de sécurité

2 SORTIES DE SECOURS



ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DE L'ASSEMBLÉE

- **Président et secrétaire
de l'assemblée**

▶ **Laurent Beaudoin**
*Président du conseil
d'administration*

▶ **Martin Langelier**
*Secrétaire du conseil
d'administration*

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DE L'ASSEMBLÉE

- Avis de convocation



ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DE L'ASSEMBLÉE

- Scrutateurs et quorum de l'assemblée

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DE L'ASSEMBLÉE

- Déroulement de l'assemblée

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DE L'ASSEMBLÉE

- Procédure de vote

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DE L'ASSEMBLÉE

- Présentation des états financiers

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DE L'ASSEMBLÉE

- Élection des administrateurs

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS



PIERRE BEAUDOIN

Président du conseil
d'administration de
Bombardier Inc.



JOSHUA BEKENSTEIN

Directeur général de Bain
Capital Investors, LLC



JOSÉ BOISJOLI

Président et chef de la
direction de BRP et
Président entrant du conseil
d'administration de BRP



J.R. ANDRÉ BOMBARDIER

Administrateur de sociétés



MICHAEL HANLEY

Administrateur de sociétés



LOUIS LAPORTE

Vice président directeur
de Beaudier Inc.



ESTELLE MÉTAYER

Présidente d'EM Strategy Inc.
et professeure auxiliaire à
l'Université McGill



NICHOLAS NOMICOS

Directeur général de
Nonantum Capital
Partners, LLC



DANIEL J. O'NEILL

Administrateur de sociétés



EDWARD PHILIP

Administrateur de sociétés



JOSEPH ROBBINS

Dirigeant chez Bain
Capital Partners, LLC



BARBARA SAMARDZICH

Administratrice de sociétés



ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DE L'ASSEMBLÉE

- Nomination de l'auditeur

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DE L'ASSEMBLÉE

- Vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DE L'ASSEMBLÉE

- Ouverture de l'assemblée
- Consignes de sécurité
- Président et secrétaire de l'assemblée
- Avis de convocation
- Scrutateurs et quorum de l'assemblée
- Déroulement de l'assemblée
- Procédure de vote
- Présentation des états financiers
- Élection des administrateurs
- Nomination de l'auditeur
- Vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants

REVUE ANNUELLE

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

AUTRES AFFAIRES DE L'ASSEMBLÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



ORDRE DU JOUR

REVUE ANNUELLE

- **José Boisjoli**
Président et chef de la direction
- **Sébastien Martel**
Chef de la direction financière

BIENVENUE

A grayscale photograph of a person wearing a helmet and goggles, riding a snowmobile through a snowy, hazy landscape. The snowmobile is kicking up a cloud of snow. The image is partially obscured by a dark diagonal overlay on the right side.

SUR LA BONNE VOIE

Année financière terminée
le 31 janvier 2019



LYNX[®]



ski-doo[®]

CROISSANCE

SEA-DOO®

CROISSANCE

can-am[®]



CROISSANCE

can-am[®]



CROISSANCE

PAV

A black and white photograph of a person wearing a motorcycle helmet and jacket, holding a communication device. The person is in a snowy environment. The helmet has a clear visor and a communication system. The jacket has a large, stylized logo on the chest. The background is a snowy landscape with trees in the distance. Two yellow lines are drawn across the image, one from the top right and one from the bottom left, intersecting near the helmet.

CROISSANCE

Manitou®

ALUMA*Craft*



CROISSANCE

JUAREZ 2: AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION



AGILITÉ



VALCOURT: MODERNISATION DE L'USINE

ENTREPRISE LEAN

190-02-065

65

27



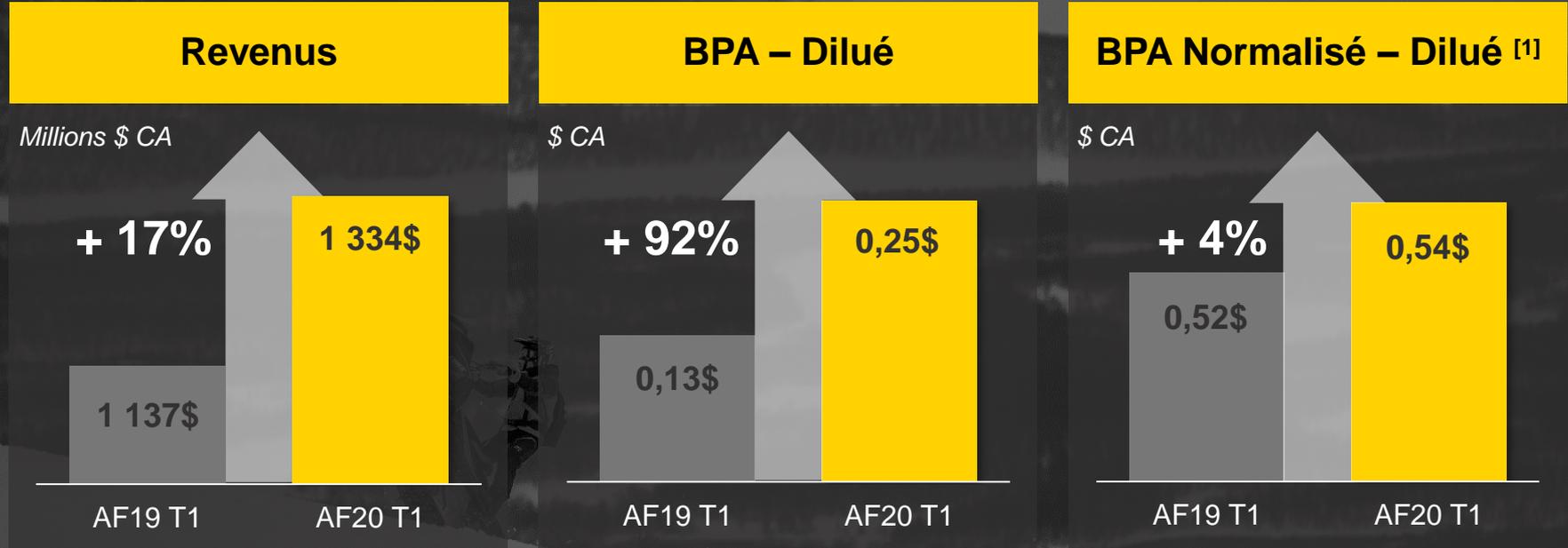
**RESPONSABILITÉ
SOCIALE D'ENTREPRISE**

ORDRE DU JOUR

REVUE ANNUELLE

- **José Boisjoli**
Président et chef de la direction
- **Sébastien Martel**
Chef de la direction financière

REVENUS, BPA - DILUÉ ET BPA NORMALISÉ - DILUÉ [1] POUR LE 1^{ER} TRIMESTRE DE L'AF20



[1] Pour une réconciliation du bénéfice net, du bénéfice net normalisé et du BAIIA normalisé, se référer au tableau de rapprochement en annexe

[2] Se reporter à la Mise en garde concernant les énoncés prospectifs à la fin de ce communiqué pour un résumé des principales hypothèses et des facteurs de risque importants liés aux perspectives pour l'AF20

Augmentation de notre perspective financière relative au BPA Normalisé - Dilué [1][2] d'une fourchette de 3,55\$ à 3,75\$, soit une augmentation de 15% à 21% comparativement au BPA Normalisé [1] - Dilué de l'AF19

PERSPECTIVES POUR L'AF20 (en date du 30 mai 2019)

Éléments financiers	AF19	Perspectives FY20 ^[3] vs FY19
Revenus		vs perspectives précédentes
Produits toutes saisons	2 240,6\$	↑ +14% à 19% (auparavant, +12% à 17%)
Produits saisonniers	1 803,5\$	↑ +2% à 5% (auparavant, stable jusqu'à +3%)
PAV liés aux véhicules récréatifs et moteurs pour OEM	707,5\$	↑ +5% à 9% (auparavant, +2% à 7%)
Marin	492,2\$	↑ +17% à 22% (auparavant, +15% à 20%)
Revenus totaux de la Société	5 243,8\$	↑ +9% à 13% (auparavant, +7% à 11%)
BAIIA normalisé ^[1]	655,9\$	+20% à 23% (+14% à 18% en excluant l'impact de la norme IFRS 16)
Taux d'imposition effectif ^{[1][2]}	25,5%	26,5% à 27,0%
Bénéfice dilué par action normalisé ^[1]	3,10\$	↑ +15% à 21% (3,55\$ à 3,75\$) (auparavant, 3,50\$ à 3,70\$)
Bénéfice net	227,3\$	350 à 375 M\$ (basé sur un impact de change sur la dette à long terme et dettes de location de 27,6 M\$)

Note: Le tableau présente les cibles financières de BRP pour l'année financière 2020 reflétant l'adoption de la norme IFRS 16, Contrats de location (« IFRS 16 »), en vigueur depuis le 1er février 2019. En vertu de la norme IFRS 16, les charges de location opérationnelles sont comptabilisées en tant que charge d'amortissements et charge d'intérêts plutôt qu'en charge d'exploitation dans le BAIIA^[1] normalisé. Aucun retraitement de périodes antérieures ne sera effectué.

^[1] Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les IFRS » en annexe

^[2] Taux d'imposition effectif calculé en fonction d'un bénéfice normalisé avant impôt

^[3] Se reporter à la Mise en garde concernant les énoncés prospectifs à la fin de ce communiqué pour un résumé des principales hypothèses et des facteurs de risque importants liés aux perspectives pour l'AF20

Autres cibles

- Basé approximativement sur une **charge d'amortissement de ~227 M\$** comparé à 176 M\$ pour l'AF19, **~85 M\$ en frais financiers nets normalisé et ~97,5 M d'actions** (précédemment 98,2 M d'actions)
- Basé approximativement sur une dépense **d'immobilisation de ~360 M\$ à 370 M\$ pour l'AF20** comparé à 299 M\$ pour l'AF19

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DE L'ASSEMBLÉE

- Ouverture de l'assemblée
- Consignes de sécurité
- Président et secrétaire de l'assemblée
- Avis de convocation
- Scrutateurs et quorum de l'assemblée
- Déroulement de l'assemblée
- Procédure de vote
- Présentation des états financiers
- Élection des administrateurs
- Nomination de l'auditeur
- Vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants

REVUE ANNUELLE

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

AUTRES AFFAIRES DE L'ASSEMBLÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DE L'ASSEMBLÉE

- Ouverture de l'assemblée
- Consignes de sécurité
- Président et secrétaire de l'assemblée
- Avis de convocation
- Scrutateurs et quorum de l'assemblée
- Déroulement de l'assemblée
- Procédure de vote
- Présentation des états financiers
- Élection des administrateurs
- Nomination de l'auditeur
- Vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants

REVUE ANNUELLE

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

AUTRES AFFAIRES DE L'ASSEMBLÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DE L'ASSEMBLÉE

- Ouverture de l'assemblée
- Consignes de sécurité
- Président et secrétaire de l'assemblée
- Avis de convocation
- Scrutateurs et quorum de l'assemblée
- Déroulement de l'assemblée
- Procédure de vote
- Présentation des états financiers
- Élection des administrateurs
- Nomination de l'auditeur
- Vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants

REVUE ANNUELLE

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

AUTRES AFFAIRES DE L'ASSEMBLÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



ski-doo *LYNX* *SEA-DOO* *CAN-AM* *ROTAX* *ALUMACRAFT* *Manitou* *EVINRUDE*



ANNEXES



TABLEAUX DE RAPPROCHEMENT | AF17 À AF19

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le bénéfice net et le bénéfice net normalisé ^[1] et le rapprochement entre le bénéfice net et le BAIIA normalisé ^[1]

Millions \$ CA	Exercices terminés les		
	31 janvier 2019	31 janvier 2018	31 janvier 2017
Bénéfice net	227,3 \$	<i>Données retraitées</i> ^[2] 239,1 \$	257,0 \$
Éléments normalisés			
(Gain) perte de change sur la dette à long terme	69,8	(53,3)	(82,0)
Coûts de transaction et autres charges connexes ^[3]	2,7	-	-
Coûts de restructuration et coûts connexes (reprise) ^[4]	1,3	2,9	(1,1)
Perte découlant d'un litige ^[5]	1,3	5,9	70,7
Coûts de transaction sur la dette à long terme	8,9	2,1	-
Gains au titre des services passés liés aux régimes de retraite	(1,4)	-	(6,3)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	1,2	-	-
Autres éléments	1,3	1,5	2,7
Ajustement au titre de l'impôt	(3,8)	47,3	(19,0)
Bénéfice net normalisé ^[1]	308,6	245,5	222,0
Charge d'impôt normalisée ^[1]	105,4	90,2	89,1
Frais financiers ajustés ^[1] ^[6]	68,0	53,5	60,0
Produits financiers ajustés ^[1] ^[6]	(2,2)	(2,2)	(1,5)
Dotation à l'amortissement ajustée ^[1] ^[7]	176,1	149,2	133,1
BAIIA normalisé ^[1]	\$655,9	\$536,2	\$502,7
Nombre moyen pondéré d'actions – dilué	99 588 888	107 917 087	113 205 095
Bénéfice normalisé par action – dilué ^[1]	3,10 \$	2,27 \$	1,96 \$

[1] Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les normes IFRS »

[2] Données retraitées afin de refléter l'adoption d'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, et d'IFRS 9, Instruments financiers, comme l'explique la note 31 des états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 janvier 2019

[3] Coûts liés aux regroupements d'entreprises

[4] La Société procède, de temps à autre, à des activités de restructuration et de réorganisation afin d'améliorer sa flexibilité et son efficacité. Les coûts liés à ces activités sont principalement composés de coûts au titre des indemnités de départ et de salaires au titre du maintien en poste du personnel.

[5] La Société est partie à des litiges concernant des violations de brevets avec l'un de ses concurrents

[6] Ajustés en fonction des coûts de transaction sur la dette à long terme et des gains et des pertes comptabilisés en résultat net relativement à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités

[7] Ajustée en fonction de l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises au moyen de regroupements d'entreprises

TABLEAUX DE RAPPROCHEMENT | PÉRIODE DE 3 MOIS

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le bénéfice net et le bénéfice net normalisé ^[1] et le rapprochement entre le bénéfice net et le BAIIA normalisé ^[1]

Millions \$ CA	Trimestres terminés les	
	30 avril 2019	30 avril 2018
Bénéfice net	23,8 \$	13,4 \$
Éléments normalisés		
Perte de change sur la dette à long terme et les obligations locatives	27,6	41,5
Coûts de transaction et autres charges connexes ^[2]	0,3	-
Coûts de restructuration et coûts connexes ^[3]	-	0,2
Perte découlant d'un litige ^[4]	0,2	0,6
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	0,7	-
Autres éléments	0,5	(2,0)
Ajustement au titre de l'impôt	(0,4)	(0,2)
Bénéfice net normalisé ^[1]	52,7	53,5
Charge d'impôt normalisée ^[1]	20,0	20,0
Frais financiers	20,7	14,1
Produits financiers ajustés ^{[1] [5]}	(0,8)	(0,6)
Dotations à l'amortissement ajustée ^{[1] [6]}	54,1	39,6
BAIIA normalisé ^[1]	146,7 \$	126,6 \$
Nombre moyen pondéré d'actions – dilué	97 771 532	101 821 392
Bénéfice normalisé par action – dilué ^[1]	0,54 \$	0,52 \$

[1] Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS »

[2] Coûts liés aux regroupements d'entreprises

[3] La Société procède, de temps à autre, à des activités de restructuration et de réorganisation afin d'améliorer sa flexibilité et son efficacité. Les coûts liés à ces activités sont principalement composés de coûts au titre des indemnités de départ et de salaires au titre du maintien en poste du personnel.

[4] La Société est partie à des litiges concernant des violations de brevets avec l'un de ses concurrents

[5] Ajustés en fonction des coûts de transaction sur la dette à long terme et des gains et des pertes comptabilisés en résultat net relativement à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités

[6] Ajustée en fonction de l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises au moyen de regroupements d'entreprises.

MESURES NON DÉFINIES PAR LES IFRS

Le présent document renvoie à certaines mesures non définies par les normes IFRS. Ces mesures ne sont pas reconnues par les normes IFRS, n'ont pas de définition normalisée prescrite par les normes IFRS et sont donc difficilement comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Ces mesures sont plutôt fournies à titre d'information additionnelle en complément des mesures définies par les normes IFRS, de manière à favoriser une compréhension approfondie des résultats d'exploitation de la Société du point de vue de la direction. Ainsi, ces mesures ne devraient pas être considérées de manière isolée ni en remplacement de l'analyse de l'information financière de la Société présentée en vertu des normes IFRS. La Société utilise des mesures non définies par les normes IFRS, y compris le BAIIA normalisé, le bénéfice net normalisé, la charge d'impôt normalisée, le taux d'imposition effectif normalisé, le bénéfice de base normalisé par action et le bénéfice dilué normalisé par action.

Le BAIIA normalisé est présenté afin d'aider les investisseurs à évaluer la performance financière des activités d'exploitation de la Société sur une base continue en excluant certains éléments hors trésorerie, comme la charge d'amortissement, la charge de perte de valeur et le gain ou la perte de change sur la dette à long terme libellée en dollars américains de la Société. D'autres éléments, comme les coûts de restructuration et les frais connexes à l'acquisition, pourraient également être exclus du bénéfice net lors du calcul du BAIIA normalisé étant donné qu'ils sont considérés comme n'étant pas représentatifs de la performance opérationnelle de la Société. Le bénéfice net normalisé, la charge d'impôt normalisée, le taux d'imposition effectif normalisé, le bénéfice de base normalisé par action et le bénéfice dilué normalisé par action tiennent compte, en plus de la performance financière des activités d'exploitation, de l'incidence des activités d'investissement, des activités de financement et de l'impôt sur le résultat sur les résultats financiers de la Société.

La Société est d'avis que les mesures non définies par les normes IFRS constituent des mesures additionnelles importantes de la performance financière, car elles éliminent les éléments qui ont moins d'incidence sur la performance financière de la Société, faisant ainsi ressortir les tendances de ses principales activités qui pourraient ne pas être apparentes lorsque l'on se fie uniquement aux mesures financières définies par les normes IFRS. La Société est également d'avis que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et les autres parties intéressées utilisent fréquemment des mesures non définies par les normes IFRS dans leur évaluation des émetteurs, dont une grande partie utilise des mesures semblables dans la présentation de ses résultats. La direction utilise aussi des mesures non définies par les normes IFRS afin de faciliter les comparaisons de la performance financière d'une période à l'autre, de préparer les budgets d'exploitation annuels, d'évaluer la capacité de la Société à satisfaire ses besoins futurs en matière de service de la dette, de dépenses d'investissement et de fonds de roulement, et également à titre de composante dans le calcul de la rémunération incitative à court terme des employés de la Société. Comme d'autres sociétés peuvent calculer différemment ces mesures non définies par les normes IFRS, ces paramètres ne sont pas comparables à des mesures désignées de façon semblable présentées par d'autres sociétés.

Le BAIIA normalisé s'entend du bénéfice net avant les frais financiers, les produits financiers, la charge (l'économie) d'impôt, la charge d'amortissement et les éléments normalisés. Le bénéfice net normalisé s'entend du bénéfice net avant les éléments normalisés ajustés pour tenir compte de l'incidence fiscale sur ces éléments. La charge d'impôt normalisée s'entend de la charge d'impôt ajustée pour tenir compte de l'incidence fiscale sur les éléments normalisés et pour exclure certains éléments d'impôts spécifiques. Le taux d'imposition effectif normalisé est fondé sur le bénéfice net normalisé avant la charge d'impôt normalisée. Le bénéfice normalisé par action – de base et le bénéfice normalisé par action – dilué sont respectivement calculés en divisant le bénéfice net normalisé par le nombre moyen pondéré d'actions – de base et le nombre moyen pondéré d'actions – dilué. La Société invite le lecteur à se reporter à la rubrique « Principales données financières consolidées » du rapport de gestion pour connaître les rapprochements entre le BAIIA normalisé et le bénéfice net normalisé présentés pour l'exercice financier 2019 et pour le trimestre terminé le 30 avril 2019 par la Société et les mesures définies par les normes IFRS les plus directement comparables.